Parcours	Processus décisionnel	Mesures
Parcours n°1 (nominal)	Enneigement suffisant tout au long du parcours	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
Parcours n°2	Si enneigement insuffisant sur la partie finale du parcours n°1, avec possibilité d'une arrivé sur le site « Chez Liadet » en cas d'enneigement insuffisant ne permettant pas l'arrivée à Mouthe village	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
Parcours n°3	Si enneigement insuffisant entre Bellefontaine et Chapelle-des-Bois	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
Parcours n°4	Si enneigement insuffisant entre Bellefontaine et le site du Pré-Poncet	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
Parcours n°5	Si enneigement insuffisant entre Prémanon et Bois-d'Amont	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
Parcours n°6	Faute d'enneigement suffisant sur les parcours 1/2/3/4 et 5	Si nécessaire, ré enneigement de proximité des parties sensibles (fond de vallée) qui sont autorisées pour éviter le recours à un parcours de repli plus impactant dans le dérangement des espèces protégées
ANNULATION	Défaut d'enneigement sur le parcours n°6	